



**CHOIX DES OPTIONS DE GESTION
DE COMPTE EPARGNE-TEMPS**
Solde au 31 décembre 2009

Vu le Décret n°2002-634 du 29 avril 2002 ; Vu le Décret n° 2008-1136 du 3 novembre 2008
Vu le Décret n°2009-1065 du 28 août 2009

UFR ou SERVICE :

NOM : Prénom :

Corps et grade :

Solde du CET inférieur ou égal à 20 jours :

Mon compte épargne-temps présente un solde de jours au 31 décembre 2009, et souhaite qu'ils soient maintenus en vue d'une utilisation ultérieure sous forme de congés.

Solde du CET supérieur à 20 jours :

Mon compte épargne-temps présente un solde de jours au 31 décembre 2009, et souhaite que les jours excédant le seuil de 20 jours soient répartis de la façon suivante :

<i>Option</i>	<i>Nombre de jours</i>
Retraite additionnelle	
Indemnisation	
Maintien en jours de congés épargnés	
<i>Total</i>	

Lieu et date de la demande :

Signature :

Avis du supérieur hiérarchique :

Observations :

Date :

Signature :